

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 20 février 2018

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 20 février, a adopté six délibérations du gouvernement ; adopté 23 arrêtés et examiné 131 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet d'arrêté.**

### **1. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour deux affaires).

### **2. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé et/ou renouvelé les agréments de 21 entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages. Ces entreprises ont reçu un avis favorable du comité des productions locales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le système de régie de recettes de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie pour la vente des ouvrages, des publications au JONC et des travaux d'impression et de mises sous pli réalisés par le service de l'imprimerie (création d'un mode de paiements en ligne notamment).

### Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le référentiel de la certification professionnelle « diplôme d'assistante dentaire » de la Nouvelle-Calédonie, créé en novembre 2014. Uniquement mis en œuvre par la voie de la validation des acquis de l'expérience à ce jour, les deux jurys (un jury d'évaluation puis un jury final) vont être rassemblés en un jury unique composé de professionnels en charge d'évaluer les candidats, de valider les compétences puis de délivrer le diplôme.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité du diplôme de conducteur, conductrice poids lourd de transport et de livraison de marchandises de la Nouvelle-Calédonie jusqu'au 31 décembre 2018, afin de permettre aux groupes de travail de réviser le référentiel du diplôme.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité du diplôme d'accompagnateur d'autonomie à la personne et d'auxiliaire d'autonomie jusqu'au 31 décembre 2018, afin de permettre aux groupes de travail de réviser le référentiel du diplôme.

### Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour délivrer les autorisations de travaux dans l'emprise ou en bordure des routes territoriales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains arrêtés en lien avec l'Aviation civile (changements ponctuels des programmes d'exploitation, affrètements ou vols exceptionnels, vols non-urgents opérés par des transporteurs aériens étrangers).

### Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté le don fait par le War Memorial Museum d'Auckland à la Nouvelle-Calédonie, d'un nautille gravé du portrait de Sadi Carnot, président de la République française de 1887 à 1894. Cette œuvre date de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. L'auteur de cette œuvre, Alphonse Daltroff est un Français né en 1846, emprisonné en Métropole à plusieurs reprises pour vol, puis envoyé au bagne en Nouvelle-Calédonie vers l'âge de 20 ans. L'objet a été remis en mains propres au musée de Nouvelle-Calédonie par le directeur du département des sciences naturelles du War Memorial Museum d'Auckland, monsieur Tom Trnski accompagné de madame Séverine Hannam le 25 juillet 2017.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Monsieur Emmanuel Tjibaou en qualité de directeur de l'agence de développement de la culture kanak (ADCK).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Monsieur Wéniko Ihage en qualité de directeur de l'académie des langues kanak (ALK).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Monsieur Christophe Augias en qualité de directeur de la bibliothèque Bernheim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les jours exonérés de droits d'entrée au musée de Nouvelle-Calédonie en 2018 :
  - les premiers dimanches de chaque mois ;
  - les premières journées d'ouverture d'exposition ;
  - les conférences et causeries ;
  - les journées consacrées à la condition féminine ;
  - les manifestations culturelles nationales telles que :
    - la journée internationale des musées ;
    - la journée de la diversité culturelle ;
    - la nuit des musées ;
    - le rendez-vous aux jardins ;
    - la fête de la musique ;
    - la journée du patrimoine.

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique le périmètre de protection autour des captages d'eau destiné à la consommation humaine à Moindou et fixé les prescriptions qui y sont applicables. La tranchée drainante de Moindou 2 alimente l'ensemble de la commune de Moindou hormis la tribu de Table Unio, soit près de 700 habitants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique le périmètre de protection autour des captages d'eau destiné à la consommation humaine au Mont-Dore et

fixé les prescriptions qui y sont applicables. Les captages de Schohn 1 et 2 alimentent en eau le quartier de Schohn qui se trouve dans le secteur de la Coulée, soit environ 240 personnes.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé à titre dérogatoire l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) à importer dix cultivars de greffons d'agrumes en provenance du conservatoire des ressources biologiques (CRB) de l'INRA de Corse, pour une quantité totale de 100 bois de greffes. L'importation de ces greffons a pour objectif de diversifier la production agrumicole et favoriser l'évolution de la filière. Le projet d'autorisation est soumis à certaines obligations (confinement des plants pendant trois mois au minimum sous serre, mise en pépinière des plants greffés pendant six mois, mise en culture dans les parcelles d'évaluation pendant trois ans, surveillance sanitaire hebdomadaire, etc.).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN) qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à la somme de 1,312 milliard de francs, dont 1,3 milliard de francs en section de fonctionnement et 12 millions de francs en section d'investissement. Il connaît une augmentation par rapport au BP 2017 de 8 % qui s'explique par l'augmentation du rendement de la TCA qui a été augmentée de un point en 2016.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque avec stockage de 10 000 kWc de Ouatom à La Foa, de la société Enercal Energies Nouvelles, initialement autorisée à exploiter cette centrale, à la société Kamia Ouatom, filiale à 100 % de la société Enercal Energies Nouvelles.

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations de santé à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations sociales à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier du nord (CHN).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

### **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 92 avis favorables et 3 avis défavorables sur des demandes de visa de long séjour, 3 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et 5 avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent. Il a émis 27 avis favorables et un avis défavorable sur des autorisations de travail (hors secteur minier).

### **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis, à la demande de Jean-Louis d'Anglebermes, quelques modifications mineures (de certains noms) sur le projet d'arrêté portant désignation des électeurs au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et du tableau annexe des électeurs non admis à participer au scrutin et de la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.